

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS FORCE OUVRIÈRE - UFR-FO

Le Lien

Jun 2026 - n° 155



FONCTION PUBLIQUE

ISSN 2267-4551 (Imprimé)
ISSN 2725-2698 (en ligne)

Édito

La recherche du profit et du pouvoir fait naître un nouvel ordre mondial, celui du capitalisme libéral et populiste. Des oligarques apparaissent sur tous les continents, indifférents aux menaces climatiques, au bien être social, générant et encourageant les conflits de par le monde. Ce sont les Trump, Bolsonaro, Modi, Erdogan, Poutine et autres qui se caractérisent par une personnalisation du pouvoir, un affaiblissement des institutions démocratiques et une accentuation des inégalités tout en prétendant les combattre avec des promesses de redistribution en réalité très limitées.

Nombre de grandes entreprises, de grandes marques ne produisent plus elles même. Elles ont délocalisé leur production loin des yeux, dans des pays où le social n'existe pas, le syndicalisme y est proscrit et les ouvriers exploités. L'entreprise ne cherche plus seulement un bilan comptable positif mais la création de tou-

jours plus de valeurs afin de satisfaire l'appétit vorace des actionnaires.

TOTAL annonce une hausse de 51% de son bénéfice au premier trimestre 2026 en pleine crise énergétique. Les actionnaires se félicitent de ce gain que la guerre leur apporte sans rien faire.

La France n'est pas en guerre, mais une économie de guerre pourtant s'installe. Six milliards d'euros lui sont aujourd'hui consacrés, quatre milliards de réduction sur les services publics et deux milliards pour la sécurité sociale, cette nouvelle charge repose une nouvelle fois sur les plus fragiles. Rien sur les hauts revenus, rien sur la finance ou la spéculation.

Les retraités sont aussi dans le collimateur comme le laisse présager la préparation du budget 2027. Les retraités de par leur nombre représentent une force et une faiblesse.



Le profit, par Peggey_Marco de Pixabay

La faiblesse provient du fait que ces mesures négatives sur le pouvoir d'achat des retraités rapportent mathématiquement beaucoup. Leur nombre est aussi une force électorale évidente encore faut-il bien s'en servir.

Les retraités doivent rester vigilants et prêts à se mobiliser pour exprimer leurs revendications en particulier sur leur pouvoir d'achat et leur accès aux soins, mais aussi pour faire preuve de solidarité intergénérationnelle. Les futures générations doivent pouvoir bénéficier de perspectives d'avenir meilleures et plus solidaires.

Jean-Paul PRADY
Secrétaire Général UFR-FO

Dans ce numéro :

Édito	1
Quelques brèves	2
Notion de handicap	4
Le Dossier du Lien :	
• L'intelligence artificielle	5
• L'I.A. à Météo-France	8
• L'I.A. au Ministère des armées	12
• I.A. : Impact environnemental	13
Les dépassements d'honoraires	16
Ouvrier ? Vous avez dit ouvrier ?	17
Notes de lecture	19

RETRAITÉ UN JOUR, SYNDIQUÉ TOUJOURS !

Une nouvelle maquette

Pour les habitués du Lien, vous constatez un changement de maquette de votre journal. Nous avons voulu « moderniser » un peu la présentation de notre organe de communication, pour plus de lisibilité, d'agrément, d'organisation rédactionnelle. Par la même occasion, la pagination a été augmentée de 4 pages par rapport aux numéros précédents, mais sa parution passe de quatre numéros par an à trois numéros, pour des raisons économiques concernant les frais d'envois postaux. Nous espérons qu'elle vous sierra, dites-nous ce que vous en pensez...

QUELQUES BRÈVES

PRISE EN CHARGE INTÉGRALE DES FAUTEUILS ROULANTS PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE



À compter du 1^{er} décembre 2025, les fauteuils roulants seront pris en charge intégralement par l'Assurance Maladie. Une prescription d'un médecin ou d'un ergothérapeute est nécessaire et doit répondre à un besoin de compensation du handicap. La prise en charge est effectuée sur devis : l'Assurance Maladie doit donner un accord préalable. (Elle dispose d'un délai maximum de 2 mois). Tous les modèles de fauteuils roulants sont pris en charge, y compris les modèles spécifiques et les fauteuils dédiés à la pratique sportive. Un cahier des charges défini par arrêté précise les exigences techniques minimales et réglementaires.

Enfin pour l'entretien et la réparation du fauteuil roulant, les frais de maintenance pris en charge par l'Assurance Maladie ont été augmentés de 50 % :

Pour les fauteuils manuels : 260 € par an

Pour les fauteuils électriques : 750 € par an

(Source : Assurance Maladie Ameli.fr)

B. R.

COUP DUR POUR LE CONSOMMATEUR

Créé en 1966 dans un esprit de service public l'Institut National de la Consommation (INC) vit ses derniers mois. Dans un souci « d'économies » le gouvernement prévoit, dans le projet de loi de finances 2026, la suppression de l'INC, de son magazine *60 millions de consommateurs* et de l'émission *Consumag* : un coup très dur pour une information libre de chaque citoyen, un contre-pouvoir qui disparaît. Ce démantèlement inutile est dangereux car un contre-pouvoir qui disparaît c'est fragiliser la démocratie et cela laisse le champ libre aux lobbys, aux intérêts privés. L'INC avait permis, tout récemment, d'alerter sur le cadmium, les eaux contaminées aux PFAS, les salmonelles dans les pizzas, etc. sans parler de ses études comparatives qui guidaient objectivement les choix que l'on pouvait faire. Cette disparition est un choix politique qui met, une fois de plus, la notion de service public et d'intérêt général au placard plutôt que de s'attaquer aux véritables sources potentielles d'économies.

S. L.



À LA TRAPPE... UNE FOIS ENCORE !

Après le départ de la ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Charlotte Parmentier-Lecocq, la présentation du **plan Grand Âge 2026** initialement prévue le 12 février au ministère de la Santé a été de nouveau reportée *sine die*. Vous me direz « On commence à avoir l'habitude ! ». Depuis une vingtaine d'années, les pouvoirs publics prévoient une réforme concernant le Grand Âge. En 2018 le Président de la République, annonce une Loi à venir. En 2019 un rapport lui est remis (Rapport Libault). Et depuis, plus rien. L'annonce de la présentation de ce plan en février dernier ravivait de l'espoir (sous réserve de son contenu). Et puis patatras ! Cette situa-



tion devient plus que préoccupante alors que l'on connaît les enjeux, les besoins. Tous les acteurs sont dans l'attente : soignants, professionnels, aidants et... personnes âgées. Ce dernier report montre bien tout l'intérêt que porte notre gouvernement aux personnes âgées ! Pendant ce temps, les fragilités s'aggravent, les inégalités continuent de se creuser, les questions restent sans réponses et les actes sont aux abonnés absents. Une véritable honte ! S. L.

DÉFENSEURE DES DROITS



Dans son rapport annuel 2025, Claire Hédon, la Défenseure des Droits, dresse un bilan accablant de la situation de notre République, « un constat alarmant » de ses propres mots. Le fossé s'agrandit entre l'État et les citoyens. Ainsi le nombre de réclamations est passé de 100 000 en 2020 à plus de 165 000 en 2025. Et la grande majorité des réclamations concerne les droits des usagers des services publics (90% des réclamations). Impossibilité d'obtenir des informations sur leurs propres droits, impossibilité de faire valoir ces mêmes droits auprès des administrations concernées à cause de procédures complexes, de langage technico-administratif incompréhensible, de services informatiques inappropriés, de délais de réponse excessifs, voire à une absence totale de réponse des services publics. Elle dénonce par là-même la disparition des guichets des services publics, une informatisation à outrance sans possibilité d'alternatives en rappelant que plus d'une personne sur deux éprouve des difficultés à effectuer des démarches en ligne. Elle précise que « c'est au service public de s'adapter à l'utilisateur et pas l'inverse » ! Et il n'y a pas que cela dans le rapport, tout y est édifiant : une lecture indispensable à faire.

« C'est au service public de s'adapter à l'utilisateur et pas l'inverse ! »

https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/2026-04/ddd_rapport-annuel-2025_20260407.pdf

S. L.

AIDE AU MAINTIEN A DOMICILE

Il existe une aide au maintien à domicile à l'échelon interministériel. Elle comprend deux volets :

- ◇ Le plan d'action personnalisé au titre de toutes les actions favorisant le maintien à domicile
- ◇ L'aide habitat et cadre de vie.

Un arrêté du ministre de la santé et de la famille, de l'autonomie et des personnes handicapées et du ministre de l'action et des comptes publics, en date du 8 avril 2026 relatif au barème de l'aide au maintien à domicile pour les retraités de la Fonction Publique de l'Etat a été publié au JO du 18 avril 2026. Les dispositions en sont les suivantes :

L'offre de services coordonnée pour l'accompagnement de ma retraite (OSCAR), le soutien ponctuel en cas d'accompagnement post-hospitalisation et en cas de période de fragilité physique ou sociale font l'objet d'un financement partagé entre les retraités et l'Etat.

Le taux de participation de l'État (...) est fixé (..) dans la limite des cinq premières tranches de revenus.

Voir le tableau ci-joint.

B. R.

RESSOURCES MENSUELLES 2026			
Personne seule	Ménage	Participation du retraité	Participation de l'Etat
Jusqu'à 1 043,59 € (exclu)	Jusqu'à 1 620,18 € (exclu)	10 %	90 %
De 1 043,59 € (inclus) à 1 150,00 € (exclu)	De 1 620,18 € (inclus) à 1 841,00 € (exclu)	15 %	85 %
De 1 150,00 € (inclus) à 1 265,00 € (exclu)	De 1 841,00 € (inclus) à 2 014,00 € (exclu)	25 %	75 %
De 1 265,00 € (inclus) à 1 440,00 € (exclu)	De 2 014,00 € (inclus) à 2 188,00 € (exclu)	40 %	60 %
De 1 440,00 € (inclus) à 1 611,00 € (exclu)	De 2 188,00 € (inclus) à 2 533,00 € (exclu)	55 %	45 %

Brèves concoctées par Bernard Ribet (B.R.) et Serge Lesur (S.L.)

Analyse et réflexions sur la notion de handicap

Jean-Louis Jargeau, Membre de la commission exécutive de l'UFR FO



Lorsque l'on évoque le handicap, on associe ce terme à la difficulté ou l'empêchement d'exercer certaines fonctions, ou actes essentiels de la vie.

Au fil du temps, et particulièrement depuis une quarantaine d'années, cette notion de handicap a évolué : on ne parle plus de « personnes handicapées » mais de « personnes en situation de handicap » et prenons le pari que cette notion évoluera encore, avec la prise de conscience de l'altérité et de la différence.

Par la loi du 11 février 2005, une réforme profonde dans sa philosophie et son contenu a permis une prise en charge globale du handicap. Elle a permis à la société une vision nouvelle des citoyens qui jusqu'alors subissaient un certain nombre de barrières en raison de leur incapacité physique, intellectuelle ou sensorielle et les privant de ce fait de leur participation à la vie sociale.

Concernant les enfants en situation de handicap, la loi de 2005 a permis leur inclusion dans le milieu scolaire ordinaire par un certain nombre de dispositions: aides humaines, AESH, ergothérapeute, psychologue... et par différentes aides techniques (attribution de matériel pédagogique adapté).

La prestation de compensation du handicap (PCH) s'adresse aux adultes jusqu'à l'âge de 60 ans.

Il n'est pas logique qu'il n'y est pas eu alignement sur l'âge légal de départ à la retraite.

Cette prestation comme son nom l'indique doit permettre dans les limites du possible à la personne de vivre et d'exercer dans la société comme tout citoyen.

La PCH se traduit en aide humaine et technique, en fonction des besoins de la personne, besoins évalués par la MDPH.

D'autres droits sont attribués par la MDPH selon les besoins, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), allocation aux adultes handicapés (AAH) qui est une allocation de ressource, carte mobilité inclusion (CMI), l'affiliation à l'assurance

vieillesse des aidants (AVA).

Au-delà de 60 ans une autre forme de prestation est offerte, même si l'AAH peut être maintenue pour les personnes ayant un taux d'invalidité de 80% avant le 60^{ème} anniversaire, la carte mobilité est également maintenue, si elle a été obtenue avant 60 ans ou peut être demandée à n'importe quel âge. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) peut être versée à toute personne ayant atteint l'âge de 60 ans, qu'elle soit domiciliée chez elle ou en établissement. Les aides entrant dans le champ de l'APA sont multiples, correspondant aux gestes de la vie quotidienne et sont accordées après expertise.

La comparaison de cette prestation avec la PCH n'est pas à son avantage notamment en terme financier, alors que le vieillissement se traduit au fil des ans par une difficulté accrue dans l'exercice de la vie quotidienne. La législation semble évoluer avec une transformation des MDPH en Maisons Départementales de l'Autonomie et une possible fusion des deux législations. La Confédération Force Ouvrière à travers la Mission Handicap ainsi que les délégués FO dans les CDCA et l'Union des Retraités FO œuvrent dans ce sens.

La 5^{ème} branche de la sécurité sociale dont FO ne voulait pas avec juste raison, considérant que le handicap des personnes âgées est la résultante de la maladie. (Branche maladie ou branche accident du travail ou maladie professionnelle donc relevant de ces deux branches).

En aucune façon, la loi du 7 août 2020 instaurant cette 5^{ème} branche n'aurait dû voir le jour, car contraire à l'esprit des ordonnances 1945 portant création de la Sécurité Sociale.

Pour terminer, je dirai que de grandes avancées ont eu lieu en 2005 mais que nous devons encore progresser de manière à ce que la société dans son ensemble prenne totalement conscience des « différences » de chaque citoyen et lui apporte la protection et l'aide dont il a besoin.

Des mots pour le dire

CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

MDPH : Maison Départementales des Personnes Handicapées



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



Nous ouvrons, avec ce numéro, un dossier sur l'Intelligence Artificielle (I.A.). Nous retrouverons dans les numéros suivants d'autres articles traitant de ce sujet qui va profondément bouleverser notre futur, nos vies, notre société. À ce titre il mérite d'être expliqué et détaillé, même si nous ne pouvons pas aborder l'ensemble du thème tellement il est vaste. Nous essaierons de mener une veille sur ce qui s'annonce être une révolution.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Jean-Paul Prady, Secrétaire général de l'UFR FO

L'intelligence artificielle (l'I.A.) fait une entrée dans nos sociétés, et nous ne sommes qu'aux prémices d'une véritable révolution.

L'UFR-FO a décidé d'ouvrir un dossier sur l'I.A. Le sujet est vaste et complexe, aussi nous étalerons notre étude sur plusieurs numéros de notre journal et, bien évidemment, nous n'aborderons pas tous ses aspects.

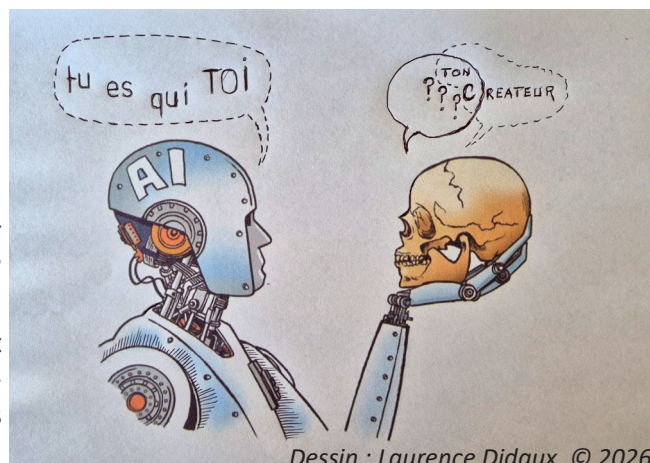
Tout d'abord essayons de définir ce qu'est l'I.A. Là aussi autant de définitions que d'auteurs. Alors juste deux propositions de définition. C'est un « processus d'imitation de l'intelligence humaine qui repose sur la création et l'application d'algorithmes exécutés dans un environnement informatique dynamique. Le but est de permettre à des ordinateurs (des machines) de penser et d'agir comme des êtres humains¹ ». Mais, plus largement, c'est aussi « l'ensemble des systèmes informatiques capables d'effectuer des tâches typiquement associées à l'intelligence, telles que l'apprentissage, le raisonnement, la résolution de problèmes, la perception ou la prise de décision. L'intelligence artificielle est également le champ de recherche visant à développer de tels systèmes² ».

L'I.A. apporte des avantages immédiats dans plusieurs domaines, comme par exemple la médecine pour la lecture et l'interprétation de l'imagerie médicale (elle peut contrôler et analyser plus de données qu'un humain et ainsi mieux détecter certaines pathologies et personnaliser les traitements). Mais elle suscite beaucoup d'inquiétudes et d'interrogations en faisant craindre de réels dangers.

De nombreuses inquiétudes

L'emploi

Dans un premier temps, les inquiétudes portent sur l'emploi. L'I.A. engendrera, certes, de nouveaux emplois mais elle en détruira beaucoup d'autres. Tous les organismes travaillant sur le sujet ne sont pas d'accord entre eux, sauf sur un domaine : un vrai bouleversement se prépare avec des métiers qui vont disparaître, des nouveaux qui vont apparaître, enfin d'autres qui vont évoluer. Outre la suppression d'emplois avec son lot de conséquences économiques, familiales..., il convient d'ajouter la détresse psychologique de voir sa compétence, son engagement et son expérience remplacés brutalement par une intelligence artificielle, par une machine.



Dessin : Laurence Didaux, © 2026

On pourra consulter utilement la note de lecture (p. 19) traitant de l'IA : « Vallée du silicium »

¹ <https://www.cimpa.info/fr/ecoles/mathematiques-appliquees-et-intelligence-artificielle>

² https://fr.wikipedia.org/wiki/Intelligence_artificielle



L'environnement

L'impact environnemental du développement de l'I.A. est souvent tu mais source de grandes inquiétudes. Pour fonctionner l'I.A. a d'énormes besoins en eau et en électricité, elle engendre la prolifération des data-center, l'extraction de minéraux rares (cobalt, terres rares...) et une pollution des eaux et de la terre. Les émissions de CO₂ des géants de la tech ont déjà augmenté en 2024 de 30% à 50%.

Le fonctionnement

L'I.A. est un ensemble d'algorithmes créé par des hommes, avec leurs personnalités, leurs croyances politiques ou religieuses, leurs préjugés. Les créateurs peuvent, volontairement ou involontairement, biaiser les données dont va se servir l'I.A. Cette dernière peut les reproduire et même les amplifier et arriver ainsi à des raisonnements et des décisions altérées, dangereuses, difficiles à comprendre et à contrôler. Les résultats produits par l'IA ne sont pas infaillibles et peuvent parfois être biaisés. L'IA peut produire des « hallucinations ». Ce phénomène propre aux modèles d'IA générative désigne une situation où l'IA invente une information crédible, mais fautive sans fondement réel dans ses données d'apprentissage ou d'entrée, tout en la présentant comme véridique. Et comme les algorithmes ne sont pas connus, cachés dans des « boîtes noires » que l'on ne connaît pas, comment déceler ces problèmes ? Comment fonctionne le raisonnement de l'I.A. ? Bien malin qui a la réponse et là c'est un véritable problème. Si les paramètres ou les hypothèses d'un modèle d'I.A. sont mal compris ou mal connus, les réponses générées par le modèle risquent d'être mal interprétées et peuvent mener à des erreurs dans les calculs ou dans les décisions à prendre.



Clicer-Free-Vectors-Images chez Pixabay

Éthique et libertés

Les risques d'une surveillance massive et d'une utilisation abusive des données.

L'utilisation des nombreuses données personnelles (politiques, économiques, religieuses, de genre, appartenance ethnique...) génère les risques d'une surveillance massive et d'une utilisation abusive des données. L'I.A. peut porter atteinte au droit de rassemblement puisqu'elle peut être utilisée pour localiser et profiler des personnes liées à certaines activités, croyances ou comportements. Attention à qui va utiliser les résultats d'une I.A.

Créativité et compétences humaines

Fonctionnant à partir de données existantes et stockées en son sein, l'I.A. ne peut pas « créer » (au sens de l'artiste, de l'auteur) quelque chose d'original. Au mieux, elle peut réécrire des textes, redessiner, faire des vidéos, etc. mais, en réalité, elle ne produira que des amalgames de choses déjà faites, vues, écrites... Et une dépendance à l'I.A. entraîne une baisse de certaines compétences humaines ainsi que l'esprit critique (on se souvient de la manifestation des scénaristes).

Que faire ?

Législation existante ou à venir

L'individu a son rôle à jouer, mais il paraît bien petit face à un rouleau compresseur qui s'avance sur lui. La collectivité, les gouvernements doivent s'emparer rapidement du sujet et se poser les bonnes questions. Il ne s'agit pas de renier tout en bloc, mais la plus grande prudence est de mise.

Du point de vue de la transparence, une personne doit toujours être à même de déterminer si elle est en train d'interagir avec un humain ou avec une I.A., doit savoir d'où provient l'in-



Ricobino chez Pixabay

formation qu'elle consulte et comment elle a été générée. La loi sur l'IA a également introduit une exigence selon laquelle les images, les contenus audio ou vidéo créés ou manipulés artificiellement (les *deepfakes*) doivent être clairement et visiblement étiquetés comme tels.

Pour éviter des dérives, la loi européenne sur l'IA exige que les ensembles de données utilisées pour former l'IA soient aussi complètes et exemptes d'erreurs que possible (mais qui va vérifier et comment vérifier vu la quantité de données ingurgitées par les IA ?). Elle règle aussi l'utilisation de certaines applications de l'IA susceptibles de menacer les droits des citoyens. La loi doit également réglementer l'utilisation de l'IA afin d'empêcher la manipulation du comportement humain, la tromperie ou l'exploitation des vulnérabilités des personnes.

L'utilisation croissante de l'intelligence artificielle est susceptible d'entraîner une érosion des compétences cognitives. Conçue pour améliorer l'efficacité immédiate, l'IA peut nuire à la performance humaine si on lui accorde une confiance aveugle ou si elle devient indisponible.

Et en cas d'atteinte à une personne (morale, psychique, matérielle, physique), à une collectivité ou à un groupement de quelque nature qu'il soit, suite à une « décision » d'une IA, qui doit être tenu comme responsable ?

Toutes ces questions, tous ces sujets mettent en évidence le danger pour la démocratie que représente un usage non maîtrisé de l'Intelligence Artificielle. Il est donc essentiel de ne pas développer une dépendance excessive à l'IA et de l'utiliser comme un outil d'assistance et non de substitution.



En cas d'atteinte (...) qui doit être tenu comme responsable ?

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET RESPONSABILITÉS

Jean-Paul Prady, Secrétaire général de l'UFR FO

L'IA s'implante dans des secteurs sensibles de la société : la médecine, la finance, la sécurité, la justice, les ressources humaines, la robotique... Cela engendre des enjeux juridiques inédits en matière de responsabilité.

Deux exemples.

En médecine, l'IA est capable d'analyser l'imagerie médicale, de recommander des traitements ou d'assister les chirurgiens en temps réel. Mais que se passera-t-il si l'algorithme se trompe et qu'un patient en subit les conséquences ?

En robotique, un véhicule autonome (une voiture) piloté par l'IA renverse un piéton qui est responsable ?

Les responsabilités peuvent être nombreuses :

- Le ou les concepteurs de l'algorithme si le code contient une erreur ou un biais.
- Le fournisseur de données, si celle-ci sont insuffisantes, de mauvaise qualité ou présentant des biais manifestes.
- La plateforme hébergente qui détient ou distribue l'IA si elle n'assure pas la sécurité de l'outil proposé.
- L'utilisateur si celui-ci ne respecte pas les recommandations d'utilisation ou s'il n'apprécie pas et ne contrôle pas correctement les décisions de l'algorithme.

La pluralité d'acteurs rend l'identification du responsable difficile. D'autant que plusieurs causes peuvent être combinées. De plus, les différents acteurs peuvent être localisés dans différentes parties du monde où les règles de compétence et de responsabilité sont différentes.

Il est absolument nécessaire d'instaurer une réglementation internationale sur les sujets juridiques, éthiques, les droits humains et environnementaux liés à la conception et à l'utilisation de l'IA.



Source : Falco de Pixabay

Un exemple de véhicule autonome en Allemagne

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE À MÉTÉO-FRANCE



Météo-France est un établissement public à caractère administratif (EPA) chargé du service national de la météorologie et de la climatologie en France. Nous avons posé quelques questions sur la présence de l'I.A. au sein de cette institution. Réponses croisées d'Arnaud Mounier, membre du Groupe de Modélisation et d'Assimilation pour la Prévision (GMAP) au sein du CNRM (Centre National de Recherches Météorologiques), et de Sébastien Delecray, Secrétaire général du syndicat FO Météo.

Le Lien : Comment définiriez-vous l'I.A. au sein de Météo-France ? Les actuels modèles de prévisions sont-ils de l'I.A. ?

Arnaud Mounier : La définition de l'I.A. peut être assez floue. Mais si on fait référence aux I.A. qui ont émergé ces dernières années et qui sont fortement médiatisées, on peut les désigner comme l'ensemble des méthodes qui apprennent directement une tâche à partir d'un jeu de données avec un apprentissage dit « profond ». En partant de cette définition, on ne peut donc pas considérer les modèles de prévisions, qui ont été développés depuis des décennies, comme des I.A.

Sébastien Delecray : Nos modèles sont des modèles physiques avec des équations permettant de prévoir l'évolution des paramètres météorologiques dans le temps.

Pas évident de savoir si une I.A. est en train de se planter et c'est bien l'écueil en sciences avec des décisions de sécurité à prendre à la clef...

L'I.A. va se trouver des sortes de corrélations sur un grand nombre de données passées : « Si j'ai ça en entrée, je vais prévoir ça ». L'ennui c'est que les corrélations que vont trouver les modèles d'I.A. ça reste relativement en boîte noire... donc à expertiser ce n'est pas évident ! Pas évident de savoir si une I.A. est en train de se planter et c'est bien l'écueil en sciences avec des décisions

de sécurité à prendre à la clef... Un modèle physique on comprend ce qu'il est en train de simuler et l'expertise du prévisionniste c'est justement de déterminer s'il se plante ou pas.

Un point d'attention également : une I.A. puise ses informations sur des données passées ... or le climat change avec des phénomènes météo-rogiques qui donnent ou donneront des intensités de pluie (ou des températures ou autre) que l'on n'a jamais vu auparavant. Aucun problème pour un modèle physique, *a priori* les équations savent faire, par contre quid d'une I.A. qui n'aurait jamais vu ça avant ?

L. L. : Dans quels secteurs d'activité s'applique-t-elle pour le moment et depuis quand ? (Prévisions, climatologie, évolution climatique, administratif, formation, prospective...).

A. M. : Je vais différencier deux aspects différents. Il y a les I.A. génératives (comme chatgpt) qui sont répandues et qui ont un potentiel d'ap-

plications comme pour n'importe quelle administration publique ou entreprise pour aider à faire des tâches multiples. Cependant des questions de souveraineté et de sécurité informatique freinent ces déploiements aujourd'hui à Météo-France. Des solutions devraient être trouvées prochainement. Mises à part ces I.A., d'autres sont développées pour répondre à des problématiques spécifiques à la météorologie et à la climatologie. Elles sont très diverses et concernent les différentes étapes de la chaîne de prévision. Par exemple, on peut penser à des I.A. pour savoir à partir des observations s'il va pleuvoir dans l'heure qui vient ou si le brouillard va se lever, ou encore des I.A. pour aider les prévisionnistes à faire face à la masse de données disponible en temps réel pour prendre les meilleures décisions possibles. Météo-France travaille enfin



**MÉTÉO
FRANCE**



Schématisme d'un modèle numérique à Météo-France.

sur un modèle de prévision par I.A. pour produire des prévisions à deux jours à haute résolution.

L. L. : *Éprouviez-vous le besoin d'avoir recours à l'I.A., vous a-t-elle été imposée ou s'est-elle imposée d'elle-même ?*

A. M. : Pour les I.A. spécifiques à la météorologie, je dirais que pour plusieurs applications, elle s'est imposée d'elle-même car elle nous permet de trouver des solutions à des problèmes qu'on aurait du mal à traiter autrement. Dans d'autres cas, elles présentent des performances similaires voire supérieures à l'existant. Cependant, les I.A. restent des boîtes noires. Autrement dit, on ne sait pas répondre précisément à la question « *Pourquoi cette I.A. fonctionne bien ?* ». Avoir confiance dans les résultats peut donc poser problème comparé aux méthodes existantes qu'on maîtrise mieux. C'est un des défis à relever ces prochaines années pour faciliter le recours à l'I.A.

S. D. : Si on se sert de l'I.A. pour faire de la science (avec des moyens et des effectifs, parce qu'il ne suffit pas de dire que l'on veut travailler sur le sujet si on n'a pas les bras) on trouvera des applications pertinentes pour améliorer des prévisions, réaliser des études, etc.

L. L. : *Améliore-t-elle les performances en termes de qualité, d'analyse, d'évolution professionnelle ? Les moyens déployés sont-ils à la hauteur de vos attentes professionnelles ?*

A. M. : Les déploiements opérationnels restent limités, beaucoup sont toujours à l'état de recherche ou de prototype. On peut aussi citer une I.A. pour reconnaître un type d'orage particulier dans les sorties des prévisions météorologiques et qui est disponible en temps réel pour les prévisionnistes. Cette I.A. les aide à mieux anticiper ce type d'orage qui peut provoquer de fortes rafales de vent.

S. D. : Autre exemple : la capacité à indiquer aux prévisionnistes si une webcam voit de la neige au sol (pour les webcams routières c'est très intéressant de savoir si c'est en train de tenir) : ça permet de cibler quelles webcams à *checker* en priorité (ça ne doit pas marcher dans 100 % des cas

mais c'est déjà une aide pour cibler son territoire à l'instant T)

L. L. : *Quels avantages l'utilisateur peut-il retirer de l'I.A. à la météo ?*

A. M. : On peut espérer une amélioration des prévisions météorologiques dans certains cas. Ces améliorations peuvent aussi concerner ce qu'on appelle la prévision immédiate (pour connaître et alerter si c'est nécessaire sur le temps prévu dans quel-



... si une webcam voit de la neige au sol. Cliché : Serge Lesur

ques heures). On peut aussi espérer dans certains cas une personnalisation du contenu mais pas dans toutes les productions. Il ne faut, en effet, pas oublier que ces I.A. ont besoin de grandes quantités de données que nous ne possédons pas pour certains domaines.

L. L. : *Comment voyez-vous l'avenir de Météo-France, de l'évolution de l'I.A. dans les années à venir.*

A. M. : L'I.A. doit aider Météo-France à remplir ses missions de diverses manières. Il faudra veiller à garder notre souveraineté sur ces sujets, ce qui implique une montée en compétence interne. Météo-France doit aussi garder un œil sur ses concurrents, je pense en particulier aux GAFAM* qui ont fait irruption dans le domaine de la météorologie avec

l'I.A. Selon comment elle est déployée, l'I.A. pourrait aussi bien être une menace qu'une opportunité pour l'Établissement. Il faut aussi faire attention à ce que l'I.A. n'éclipse pas tous les sujets. Des innovations sans I.A. sont toujours nécessaires et souhaitables. Attention aussi à utiliser l'I.A. quand



Des mots pour le dire

GAFAM : acronymes reprenant l'initiale des « géants du net ». Ces lettres font référence aux cinq plus grosses entreprises du secteur : Google, Apple, Facebook, Amazon, et Microsoft.

Il faudra veiller à garder notre souveraineté sur ces sujets, ce qui implique une montée en compétence interne.



c'est nécessaire et ne pas la transformer en pur argument marketing. Il y a des problèmes où l'I.A. n'est pas nécessaire et d'autres où elle ne pourra pas nous aider. Peut-on par exemple envisager une carte de vigilance avec toutes les implications que ça comporte à base d'I.A. ? Je ne le crois pas.

L. L. : Au niveau des personnels, quelles peuvent être (ou quelles sont déjà) les répercussions en termes d'effectifs, de formations, d'évolution des métiers... ?

A. M. : Il y a effectivement des points de vigilance à avoir sur ce sujet. Tout d'abord sur le volet formation, il est effectivement important de former le personnel à ces techniques que ce soit à l'École Nationale de la Météorologie ou dans des sessions dédiées pour le personnel déjà en poste (formation continue). Il est aussi à mes yeux important de rappeler que l'I.A. n'est bénéfique que si nous sommes toujours capa-

bles de porter un regard critique sur les résultats produits. Et pour porter un regard critique, si on se place du point de vue de Météo-France, il faut toujours avoir de solides compétences dans les sciences météorologiques. Continuer à former le personnel à la météo est donc à mes yeux toujours aussi crucial. Mais je crois que si nous arrivons à trouver ce juste milieu, l'I.A. pourrait aider

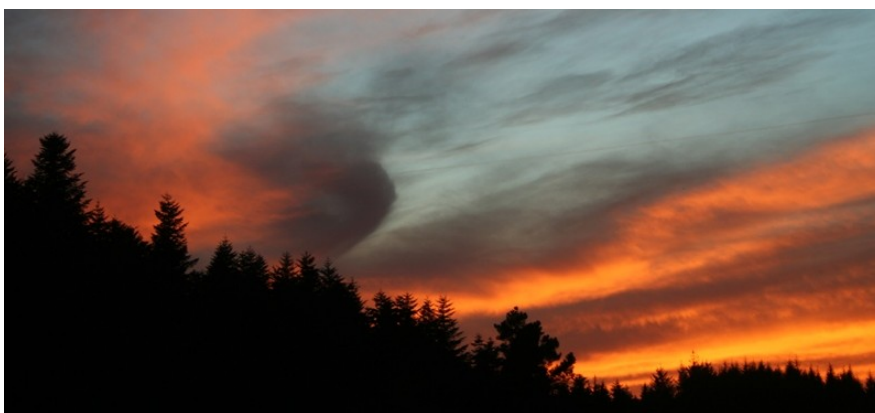
L'I.A. n'est bénéfique que si nous sommes toujours capables de porter un regard critique sur les résultats produits.

dans certains cas à améliorer les conditions de travail. Il faut donc un vrai accompagnement et ne pas voir l'I.A. comme un moyen de réduire les coûts et les effectifs. Météo-France doit d'ailleurs aujourd'hui mener plusieurs travaux exploratoires sur l'I.A., tout en continuant à travailler sur l'existant, mais avec des effectifs constants et qui ont été drastiquement réduits durant la dernière dé-

Il y a des problèmes où l'I.A. n'est pas nécessaire et d'autres où elle ne pourra pas nous aider.

cennie. On assiste donc à une concurrence entre les sujets à traiter « I.A. » ou « non-I.A. » qui, *in fine*, n'aide pas à l'acceptation et au développement de ces méthodes dans l'Établissement.

S. D. : Concrètement : dans un début de période de cohabitation des technologies, d'évaluation de l'I.A., de besoin de pas être dépassés par les autres, pour faire les choses correctement ça demande plutôt une hausse des effectifs ! D'autant plus que le sujet n'est



Cirrus spissatus au soleil couchant (La Ferrière-Béchet - 61). Cliché : Serge Lesur

pas mature, à ce stade on ne peut pas dire que l'on aurait des outils qui permettent de faire gagner du temps, il faut déjà les développer avant de voir des gains émerger. Je dis ça car il faut se souvenir d'un exemple récent : on nous a supprimé les effectifs (y compris des développeurs) avant même d'avoir fini de développer et tester la chaîne de prévision automatique (mise en à marche forcée en place en novembre 2023). Si on supprime les effectifs avant même une réorganisation, on ne peut pas développer l'outil, et bizarrement on n'arrive pas à boucler le projet, et quand c'est déployé... c'est un crash.

Sur l'aspect imposé, on a vu notamment sous les précédents gouvernements (Bayrou entre autres) que le mot I.A. était un mot valise utilisé à tout va notamment en lien avec la dette ! Il était expliqué que la dépense publique pourrait baisser par incantation en invoquant l'I.A. dans les administrations... Ce qui veut dire supprimer massivement des

postes. Que ce soit l'I.A. ou toute recherche d'automatisation, comme ça a été le cas récemment, d'un point de vue de l'exécutif c'est la même logique derrière : on automatise, on renvoie des prévis chez eux et... Météo-France supprime 500 postes en 5 ans avec le résultat catastrophique sur la qualité des prévisions de l'hiver 23-24 que l'on a tous vu. Si ça répond à une logique comptable on ira dans le mur.

J'ai une confiance limitée vis à vis de l'exécutif d'aujourd'hui ou de demain quant à l'option qui leur parlera le plus. En particulier sur le fait qu'il y a un vrai sujet sur l'I.A. pour ne pas être débordés par les autres et que ça demande des effectifs, des serveurs, etc. Ce sera un enjeu du COP (Contrat d'Objectifs et de Performance) de Météo-France à venir.

L. L. : *En ce qui concerne FO Météo, quelle est la position officielle du syndicat sur le sujet ?*

S. D. : À Météo-France, on fait de la science : quand il y a un outil qui permet de faire de la science et de probablement obtenir des résultats intéressants pour diverses applications, bien sûr qu'on n'est pas contre. C'est un sujet du moment sur lequel il y a une compétition, et c'est un sujet **supplémentaire** pour l'établissement. C'est important stratégiquement de prendre le virage mais ça demande des moyens ! Il ne faut pas oublier qu'on nous a supprimé 1/3 de

nos effectifs (et que notre budget actuel est équivalent au budget de Météo-France en... 2012 ! Je te laisse trouver une courbe de l'inflation en 15 ans). Donc faire plus avec beaucoup moins, on a déjà donné et on a atteint nos limites. Et surtout, on craint la logique ultra-libérale qui peut vite venir derrière, qui plus est dans un contexte budgétaire délicat. Et avant de dire que l'I.A. permettra de mettre nos bons vieux modèles numériques sur la touche, il y a encore du temps et surtout des évaluations à effectuer (la science c'est quand même vérifier ce que ça donne avant d'écrire les résultats ; et au passage il me semble que le modèle météo I.A. de Google prend l'analyse modèle numérique en entrée... donc si pas de modèle numérique, certaines IA ne tournent pas). Et enfin, si on ne veut pas tirer une balle dans le pied de nos prévisionnistes, il faut absolument développer un système interprétable et expertisable. Si jamais on a le malheur (ou la stratégie pernicieuse) de produire des boîtes noires sur lesquelles on ne peut apporter aucune plus-value humaine ... je ne te fais pas un dessin de l'avenir du métier de prévisionniste (jusqu'à une crise météo avec un *foirage* de l'I.A. en boîte noire et un petit scandale puisque malheureusement on sait qu'il faut souvent en arriver là avant qu'un effet de balancier ne se produise).

Propos recueillis par Serge Lesur



Cumulus au soleil couchant (Fort Bloqué - 56). Cliché : Serge Lesur



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU MINISTÈRE DES ARMÉES

Michel Favre, *Membre de la commission exécutive de l'UFR FO*

Depuis 2024, le ministère des Armées fait de l'intelligence artificielle une priorité. Acteur incontournable du champ de bataille, l'IA représente également un défi de souveraineté majeur dans ce domaine

Au service d'une intelligence artificielle de défense souveraine et opérationnelle, l'Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense (**AMIAD**) incarne l'ambition de faire de la France un acteur stratégique dans ce domaine en Europe.

Créée le 1^{er} mai 2024, l'Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense (AMIAD) constitue la première mesure concrète de la stratégie IA du ministère des Armées, annoncée en mars 2024. Directement rattachée au ministre des Armées, elle a pour mission première d'équiper les forces en solutions d'intelligence artificielle, en transformant les expérimentations en capacités concrètes. Elle joue ainsi un rôle central dans le passage à l'échelle des technologies d'IA de défense. Son objectif ? Renforcer la supériorité opérationnelle et l'efficacité quotidienne du ministère, en réponse aux besoins exprimés par les forces.



Dans un contexte géopolitique marqué par des ruptures technologiques majeures et une compétition stratégique accrue, la maîtrise de l'IA constitue un enjeu de souveraineté nationale. L'AMIAD incarne cette ambition en dotant le ministère d'un acteur unique, à la fois stratégique et opérationnel, capable de porter une vision structurée

de l'IA militaire.

L'AMIAD assure la supervision et la coordination de l'ensemble des projets liés à l'IA de défense au sein du ministère des Armées. Elle conçoit et déploie des solutions d'IA destinées aux forces, qu'elle met en production à grande échelle. Véritable arsenal numérique, elle ne se limite pas à prescrire des orientations technologiques : elle produit, intègre et généralise les capacités d'IA dans tous les domaines militaires. Elle agit ainsi comme levier central d'accélération pour les armées, directions et services.

Elle accompagne également la transformation data-centrée du ministère, tout en exerçant un rôle d'expert référent dans son domaine. L'AMIAD veille à l'intégration de technologies robustes et sûres, en assurant un cadre de fiabilité, de performance et de sécurité pour les systèmes d'IA militaire utilisés dans des contextes opérationnels ou critiques.

L'action de l'AMIAD s'articule autour de plusieurs axes majeurs. Trois grands domaines d'application structurent l'emploi de l'IA de défense :

- l'IA embarquée dans les systèmes d'armes, les capteurs, la robotique autonome ou le combat collaboratif ;
- l'IA des opérations, au service de l'analyse d'images, du renseignement, de la cybersécurité et de l'aide à la décision rapide ;
- l'IA organique, intégrée aux fonctions support telles que les ressources humaines, la santé, les finances ou encore les infrastructures.

L'objectif est d'unifier ces initiatives, d'en accélérer la montée en puissance et de les inscrire dans une logique de performance collective.

Parallèlement, l'AMIAD pilote le développement d'infrastructures logicielles et matérielles d'IA de défense, indispensables à une mise en production sûre et souveraine. Un supercalculateur classifié, implanté à Suresnes, a été inauguré en septembre 2025

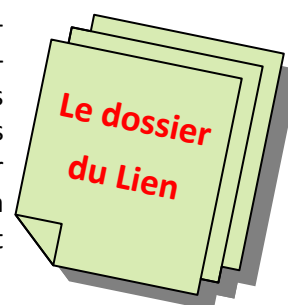
pour répondre aux exigences de traitement des données les plus sensibles. Ces investissements sont déterminants pour garantir l'autonomie du ministère dans le traitement de l'information à très haute criticité.

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche visant à garantir la souveraineté technologique du ministère et à accélérer la diffusion de l'IA dans l'ensemble des champs d'action. Elles traduisent une volonté forte : positionner la France comme un acteur stratégique de l'IA de défense en Europe.

Face à la multiplication des capteurs (satellites, radars, drones, smartphones, réseaux sociaux) qui génèrent des masses de

données, seule l'IA peut les traiter efficacement et rapidement. Le but est de faire gagner du temps à l'humain dans des activités qu'il mène déjà ainsi que d'effectuer des tâches impossibles à mener à bien pour l'homme, compte tenu de l'urgence de la situation ou alors en raison du traitement des données trop volumineuses.

L'autre enjeu majeur qui accompagne l'IA est de pouvoir stocker, archiver, structurer toutes les données qui la nourrissent grâce à des infrastructures adaptées afin de permettre à la France de maîtriser souverainement ces technologies et ne pas dépendre des autres puissances.



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Serge Lesur, *Membre de la commission exécutive de l'UFR FO*

Il n'est pas un jour sans que l'on entende parler de l'IA (Intelligence Artificielle). Sans se référer à son bien fondé, qu'il soit éthique, philosophique, social..., on peut questionner son impact environnemental. Et là, cette technologie fait peur ! Pour rappel, l'IA est « l'ensemble de théories et de techniques mises en œuvre en vue de réaliser des machines capables de simuler l'intelligence humaine » (définition donnée par l'encyclopédie Larousse). Qui dit systèmes informatiques, dit ordinateurs, puces, serveurs et centres de données (Data Centers), dit énergie pour faire tourner les machines, dit eau pour refroidir ces mêmes machines, dit sols pour les accueillir. J'éviterai, dans ce texte, de donner des chiffres. En effet, le plus souvent à peine parus ils sont dépassés, obsolètes vu la vitesse à laquelle l'IA se développe.

Des matières premières

Pour la fabrication des ordinateurs, des écrans, des serveurs et de tous leurs composants, nous connaissons les ravages occasionnés directement : l'extraction de métaux et terres rares génère des pollutions locales directes, sans parler des dégâts sociaux induits, et mène à un épuisement des ressources minérales. L'ADEME a identifié une cinquantaine de minéraux et, parmi eux, plusieurs grands types de métaux :

- ceux qui sont nécessaires en quantités importantes, tels que le cuivre et l'aluminium;
- ceux présents en faible quantité dans les équipements mais pour lesquels le numérique représente 80 à 90 % du gisement mondial : le germanium, le gallium et l'indium;
- les métaux précieux comme l'argent, l'or ou le palladium.

Parmi tous ceux-ci, 5 sont considérés comme critiques (quantités faibles, disponibilité non assurée) : l'étain, l'argent, le ruthénium, le nickel et l'antimoine, juste devant l'or et le cuivre. De plus, nombre de ces métaux indispensables proviennent de pays géopolitiquement instables ou « à risques » exploitant sans vergogne des populations fragiles, pauvres.



Mine d'or à Kalgoorlie (Australie)

Crédit photo : Stephen Codrington sous licence [Creative Commons](#)



De l'énergie

Pour extraire toutes ces matières premières, pour les raffiner ensuite - car ces métaux doivent être très purs pour pouvoir être utilisés - et enfin pour les acheminer sur leurs lieux d'utilisation il faut de l'énergie, beaucoup d'énergie. Mais ce n'est pratiquement rien par rapport à celle qu'il est nécessaire d'utiliser pour faire fonctionner cette IA. L'Agence internationale de l'énergie estime que l'industrie mondiale des centres de données devrait doubler sa consommation d'électricité entre 2023 et 2026 ! En France, cette accélération de la demande en électricité est déjà là et le secteur des *Datacenter* mobiliserait la puissance de cinq à sept réacteurs nucléaires d'ici à 2030 ! Un exemple parmi tant d'autres, la centrale de Three Mile Island (Pennsylvanie aux États-Unis-d'Amérique) - de sinistre mémoire (voir encadré) - est en cours de redémarrage par l'entreprise américaine *Constellation Energy* pour pouvoir alimenter les centres de données de la seule entreprise Microsoft.

THREE MILE ISLAND

L'accident nucléaire de la centrale de Three Mile Island (Pennsylvanie) est survenu le 28 mars 1979. À la suite d'une chaîne d'événements, le cœur du réacteur n° 2 de la centrale fond en partie, entraînant le relâchement dans l'environnement d'une « faible » quantité de radioactivité. À la suite d'actions inadaptées, le refroidissement du cœur n'a plus été assuré, ce qui a entraîné la fusion d'une partie du combustible, c'est-à-dire la perte de la première barrière de protection. Deux jours plus tard, la Commission de réglementation nucléaire des États-Unis (NRC) annonçait la possibilité d'une fusion du cœur du réacteur nucléaire (le syndrome chinois). Plus de 200 000 personnes fuirent la région, et par mesure de précaution, le gouverneur de l'État de la Pennsylvanie fait évacuer les enfants d'âge préscolaire et les femmes enceintes à huit kilomètres de la centrale. Cet accident a été classé au niveau 5 de l'échelle internationale des événements nucléaires (INES) (échelle de 1 à 7) : « Rejet limité susceptible d'exiger l'application partielle des contre-mesures prévues ». Quand six ans plus tard, il a été possible de pénétrer dans l'enceinte, une caméra introduite dans la cuve a montré que près de la moitié du combustible avait fondu.

Un rapport publié par Shift Project (octobre 2025) prévoit une multiplication par 2,8 de la consommation électrique mondiale par rapport à 2023 pour le seul fonctionnement des centres de données ! Devenant moins chère, l'IA se développe et le résultat est qu'il y a de plus en plus d'utilisation d'IA et, en conséquence, plus de consommation électrique. Ajoutons à cela que la génération d'images et de vidéos par IA (de plus en plus fréquente et importante) consomme en moyenne 60 fois plus d'énergie que la génération de texte !

Un rapport publié par Shift Project (octobre 2025) prévoit une multiplication par 2,8 de la consommation électrique mondiale par rapport à 2023 pour le seul fonctionnement des centres de données ! Devenant moins chère, l'IA se développe et le résultat est qu'il y a de plus en plus d'utilisation d'IA et, en conséquence, plus de consommation électrique. Ajoutons à cela que la génération d'images et de vidéos par IA (de plus en plus fréquente et importante) consomme en moyenne 60 fois plus d'énergie que la génération de texte !

De l'eau en quantité

Ces centres de données, quand ils fonctionnent, dégagent une incroyable quantité de chaleur. Et ils fonctionnent 24 h sur 24. Pour refroidir ces machines, il n'y a pas 36 solutions : il faut les refroidir avec de l'eau. Un rapport du CESE (en date du 24 septembre 2024) alerte sur le sujet de la disponibilité d'une ressource indispensable à la vie humaine et qui provoque, localement, de très fortes tensions. Un *Datacenter* en île de France dédié à l'IA consomme annuellement la même quantité d'eau que 6 000 Parisiens. Aux États-Unis, les centres de données de Google, installés à *The Dalles* (ville de 16 000 habitants dans l'Oregon), capturent le quart de l'eau de la ville ! Au Chili ou en Espagne, par exemple, les conflits d'usage se multiplient entre les populations locales et les entreprises d'IA. Une enquête sur Marseille, ville où le nombre de *Datacenter* est important (10 installés dans ces dix dernières années, 10 en projet dont un égale en superficie l'ensemble des... 10 déjà présents !), démontre que l'eau rejetée à la sortie de ces centres était de plus de 10° plus chaude qu'à son entrée provoquant une forte eutrophisation des milieux, avec un énorme impact sur la faune et la flore. Et si le refroidissement de ces infrastructures ne passe pas par l'eau, les systèmes de froid utilisent et émettent des gaz fluorés aux conséquences dramatiques sur l'effet de serre. Dans ce même rapport du CESE, il est estimé que les systèmes d'IA pourraient consommer entre 4,2 et 6,6 milliards de mètres cube d'eau, soit une consommation légèrement supérieure à celle du Danemark et équivalente à la moitié de celle du Royaume Uni.

Et ils fonctionnent 24 h sur 24. Pour refroidir ces machines, il n'y a pas 36 solutions : il faut les refroidir avec de l'eau. Un rapport du CESE (en date du 24 septembre 2024) alerte sur le sujet de la disponibilité d'une ressource indispensable à la vie humaine et qui provoque, localement, de très fortes tensions. Un *Datacenter* en île de France dédié à l'IA consomme annuellement la même quantité d'eau que 6 000 Parisiens. Aux États-Unis, les centres de données de Google, installés à *The Dalles* (ville de 16 000 habitants dans l'Oregon), capturent le quart de l'eau de la ville ! Au Chili ou en Espagne, par exemple, les conflits d'usage se multiplient entre les populations locales et les entreprises d'IA. Une enquête sur Marseille, ville où le nombre de *Datacenter* est important (10 installés dans ces dix dernières années, 10 en projet dont un égale en superficie l'ensemble des... 10 déjà présents !), démontre que l'eau rejetée à la sortie de ces centres était de plus de 10° plus chaude qu'à son entrée provoquant une forte eutrophisation des milieux, avec un énorme impact sur la faune et la flore. Et si le refroidissement de ces infrastructures ne passe pas par l'eau, les systèmes de froid utilisent et émettent des gaz fluorés aux conséquences dramatiques sur l'effet de serre. Dans ce même rapport du CESE, il est estimé que les systèmes d'IA pourraient consommer entre 4,2 et 6,6 milliards de mètres cube d'eau, soit une consommation légèrement supérieure à celle du Danemark et équivalente à la moitié de celle du Royaume Uni.



De l'eau en quantité.
Cliché : Serge Lesur

Un rapport publié par Shift Project (octobre 2025) prévoit une multiplication par 2,8 de la consommation électrique mondiale par rapport à 2023 pour le seul fonctionnement des centres de données ! Devenant moins chère, l'IA se développe et le résultat est qu'il y a de plus en plus d'utilisation d'IA et, en conséquence, plus de consommation électrique. Ajoutons à cela que la génération d'images et de vidéos par IA (de plus en plus fréquente et importante) consomme en moyenne 60 fois plus d'énergie que la génération de texte !

Des sols

Pour l'implantation de tous ces centres de données, il faut artificialiser des surfaces gigantesques et donc utiliser des terres agricoles ou des milieux naturels. En novembre 2025, il y a plus de 11 800 *Datacenter* dans le monde. Les États-Unis comptent près de la moitié des centres de données mondiaux soit 5 381 centres, contre 500 au Royaume-Uni, 449 en Chine, 321 en France... Sachant qu'en moyenne (en 2020) un de ces centres occupait une surface de 5 hectares et qu'actuellement ceux qui se construisent peuvent occuper une superficie de 200 à 300 hectares, on imagine facilement la consommation impressionnante de terres que cela représente. Pour revenir à la France, les 26 sites présentés en juin 2025 pour l'implantation de *Datacenter* dans les années à venir couvrent plus de 1 100 hectares, dont 270 hectares seulement sur des terrains déjà bétonnés (anciennes friches industrielles). Avec toutes les répercussions sur le foncier, sa disponibilité et son coût. Des territoires fortement équipés pourraient ne plus être en mesure de satisfaire les besoins essentiels de leur population en cas de tension extrême sur leurs ressources.



Quelles solutions ?

Devant cette course en avant effrénée, comment agir et que faire ? Rendant des services incontestables dans certains domaines, il ne s'agit pas d'interdire l'IA. Mais la consommation exponentielle d'énergie, les difficultés grandissantes d'alimentation en eau et ses conflits d'usage, la raréfaction des terres rares, les problèmes de souveraineté... exigent de prendre des mesures contraignantes au niveau mondial et d'agir au niveau réglementaire. Il faudra prendre en compte une notion qui semble totalement absente de nos habitudes : la sobriété. Il faut donc limiter notre consommation de numérique en mettant en place des politiques publiques de rupture par rapport à ce qu'il se fait aujourd'hui : réserver l'Intelligence artificielle à des domaines spécifiques (santé, climat, défense, recherche) et bannir son utilisation pour des actions futiles ou ludiques, arrêter la numérisation poussée à l'extrême (avec le retour de guichets physiques dans ce qui concerne les démarches administratives, les services publics) et instaurer rapidement un moratoire sur la construction des centres de données.

Pour ce qui est du domaine individuel, la sobriété s'impose également. Par exemple, la possession d'objets connectés explose. En France, en 2025, les Français possédaient 250 millions d'objets connectés. Ce chiffre devrait atteindre 10 milliards en 2050 ! Combien sont indispensables ? Réfléchissons-y car sans ces actions (collectives, étatiques, individuelles), nous courons vers de très graves désillusions et d'énormes problèmes dans les années qui viennent. Il en va de notre responsabilité : interpelons nos élus, exigeons de nos gouvernements des actes à la hauteur des enjeux et soyons, nous même, sobres et responsables.

LE VENT TOURNE ?

Un élan de résistance aux datas centers XXL émerge aux États-Unis. L'État du Maine a voté une loi interdisant la construction de data centers d'une capacité de plus de 20 mégawatts jusqu'à l'automne 2027. Les motivations : La flambée des prix de l'électricité pour les habitants et les impacts environnementaux de ces infrastructures conçues pour développer l'IA. Un moratoire qui pourrait servir d'exemple à onze autres États qui étudient des textes similaires.

Politis 23/04/26 - n°1911



NAISSANCE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

En 2026, ce sont les 81 ans de la Sécurité sociale. En 1945, la France exsangue, connaît un PIB nominal aux alentours de **10 milliards d'euros**. Dans un élan de solidarité, la Sécurité sociale a été créée. 81 ans plus tard, le PIB est aux alentours de **3 000 milliards d'euros**.

En conséquence nous sommes **300 fois plus riches** et on nous explique qu'il serait bon de changer notre système de protection sociale !

DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES

Jean-Paul Prady, *Secrétaire général de l'UFR FO*

L'UFR-FO a toujours dénoncé les difficultés à l'accès aux soins en particulier pour les retraités.

Les causes sont diverses, géographiques, avec les déserts médicaux la difficulté de mobilité notamment en zone rurale, mais aussi financières avec le coût des compléments santé, les remboursements et les dépassements d'honoraires.

Voici quelques éléments tirés du rapport du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM).

Petit rappel il existe trois secteurs d'activité pour les médecins :

- ⇒ secteur 1 médecins conventionnés sans dépassement d'honoraires
- ⇒ secteur 2 médecins conventionnés avec possibilité de dépassements d'honoraires
- ⇒ secteur 3 médecins non conventionnés avec honoraires libres

Le montant des dépassements d'honoraires des médecins spécialistes atteint 4,3 milliards en 2024. Cela résulte d'une hausse de la part des spécialistes en secteur 2, aujourd'hui les trois quarts des jeunes spécialistes choisissent le secteur 2.

Les dépassements d'honoraires représentent aujourd'hui plus du tiers des revenus pour certaines spécialités.

Des situations très contrastées.

Ainsi pour les 6700 chirurgiens en secteur 2 les dépassements sont en moyenne de 58%

des « tarifs sécu ». Mais pour 10% d'entre eux le dépassement est de 184% presque 3 fois le « tarif sécu ». On constate également que pour l'ensemble des spécialités, les praticiens qui appliquent des dépassements les plus élevés ont une activité plus réduite que leurs confrères. La possibilité d'appliquer des dépassements d'honoraires élevés facilite l'installation dans des zones urbaines au niveau de vie plus élevé. Le phénomène contribue à aggraver les inégalités territoriales dans la répartition des spécialistes. Les dépassements d'honoraires sont une charge élevée pour les patients.

Par exemple : pour une prothèse totale de la hanche, sur l'ensemble des soins de cette intervention 80% des patients sont exposés à au moins un dépassement. Cela représente 700 euros en moyenne et plus de 1400 euros pour 10% des patients. Les dépassements sont très inégaux, à Paris les dépassements sont 4 fois plus élevés qu'en moyenne nationale et les 70-79 ans paient deux fois plus de dépassements que les 30-39 ans. Les trois quarts de la population estiment que les dépassements d'honoraires pratiqués par certains médecins ne sont pas justifiés.

L'UFR-FO dénonce la pratique de dépassement d'honoraires, quelques fois scandaleux, qui poussent de nombreux patients à retarder ou à renoncer aux soins dont ils ont besoin.



Cliché : Serge Lesur



Jean Boubaram,
président de l'AGRPN.
Cliché : Françoise Le Maulf



ENCORE UNE BRÈVE...

A.G. DE RETRAITÉS

L'UFR-FO est régulièrement invitée à différents congrès ou assemblées générales de syndicats FO de la Fonction Publique de l'État. Ainsi, dernièrement, l'UFR était présente à l'AG des retraités de la Police nationale (AGRPN) grâce à Françoise Le Maulf, et au congrès FO de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) où Jean-Paul Prady est intervenu.

Ces présences permettent de maintenir un lien fort entre les syndicats et l'UFR qui représente les pensionnés au niveau interministériel et gouvernemental, entre autres.

Françoise Le Maulf et Jean-Paul Prady

OUVRIER ? VOUS AVEZ DIT OUVRIER ?

Michel Favre, Membre de la commission exécutive de l'UFR FO

Un petit bout d'histoire pour cristalliser le paysage. La fédération FO Défense est constituée de trois entités : le SNPAD (syndicat national des personnels administratifs de la défense), le SNPTP (syndicat national des personnels techniques et paramédicaux) et de l'UFSO (union fédérale des syndicats d'ouvriers). Si les entités fonctionnaires font partie intégrante de la FGF, il en est autrement de l'UFSO.

Depuis 2003, j'ai toujours été un ardent partisan pour que l'UFSO rejoigne la FGF mais cela ne fut point un long fleuve tranquille, les consciences, les doutes, les peurs des différents acteurs furent difficiles à s'apaiser. Il nous aura fallu presque 20 ans pour que l'UFSO siège officiellement au sein de la FGF. L'évolution du ministère de la Défense (devenu ministère des Armées avec l'arrivée au pouvoir du chef de guerre Macron, enfin plutôt chef de « guère »), la loi de transformation de la fonction publique rendaient essentielle la visibilité de l'UFSO par le prisme de la FGF, afin qu'elle ne soit pas écartée de la table des négociations interministérielles.

Ceci étant posé, je vous propose un grand bout d'histoire des ouvriers de l'État et de leur statut.

SERVIR LA MARINE

Tel était le but de tous les personnels employés par la MARINE. Légataires des différentes Directions dans le temps, les personnels des D.C.C.N., des D.C.A.N.; des D.I.N. (1940); de la D.T.C.N. en 1977, puis de la D.C.A.N. en 1984 (la dernière appellation vraiment Ministère de la DEFENSE) ont poursuivi le même objectif sans discontinuer : « La mise à la disposition de la MARINE NATIONALE des matériels lui permettant d'accomplir les missions que la France demandait ». Ensuite viendront d'autres Directions, ou plutôt d'autres acronymes : DCN (Direction des Constructions Navales), DCN/S (Direction des Constructions Navales Système) et actuellement Naval Group, ces évolutions tendront à une perte d'étatisation et d'emplois sous statut plus que conséquente.

Le Statut des ouvriers de l'Arsenal : Ouvriers Réglementés (O.R.).

1800: Le chômage est grand. Toutefois, le régime du Consul tente de limiter ce dernier. C'est en BRETAGNE la période des Chouans et les licenciés des ports rejoignent facilement ces derniers. La connaissance des ports par ces hommes est un danger, aussi à LORIENT, où l'Arsenal ne travaille qu'un jour sur deux, on autorise le chômage. Le rythme normal du travail ne reprendra qu'en 1805. Les licenciements existent mais peu utilisés.

1802: Les ouvriers quittent les arsenaux pour les chantiers privés beaucoup plus rémunérateurs.

1803: Bonaparte choisit CHEPY et CAILLIER pour occuper les postes de Direction de Brest et de Toulon. Poste qu'ils ne quitteront plus du temps de Bonaparte. L'Arrêté du 23 ventôse an XI (16 mars 1803) permet à la Marine de récupérer 2000 conscrits. Ils sont charpentiers de navire ou de maison, scieurs de long, charrons ou menuisiers.

1804: l'inscription des tonneliers, des poulieurs*, des cordiers et des scieurs de long est réservée provisoirement aux fils d'ouvriers en activité.

1806: les ouvriers militaires ne sont pas soumis totalement à un régime militaire des ports et arsenaux. Chaque port organise les compagnies selon leur bon vouloir. Napoléon souhaite un corps capable de partir au premier coup de canon. Les conscrits de l'an XI sont distribués en 18 compagnies autonomes de 209 hommes appelées Compagnies des ouvriers militaires de la Marine, destinées aux arsenaux ou aux besoins en cas de guerre.

Des mots pour le dire

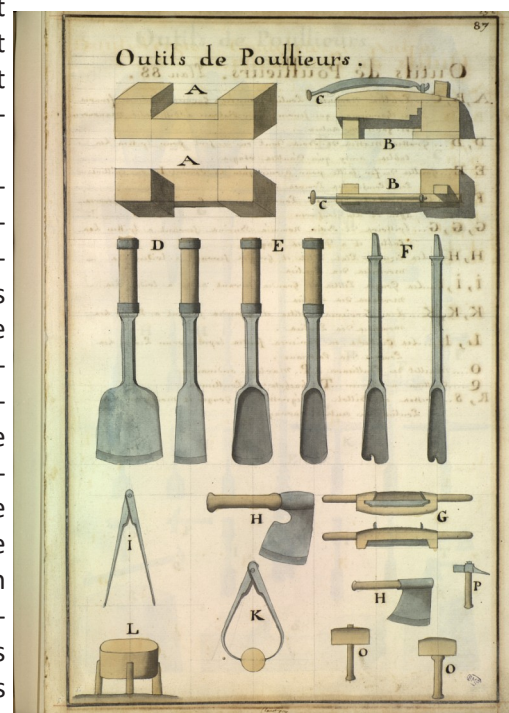
D.C.C.N. : Direction Centrale des Constructions Navales (1940-1963)

D.C.A.N. : Direction des constructions et armes navales

D.I.N. : Direction des Industries Navales (1940-1944);

D.T.C.N. : Direction Technique des Constructions Navales (1929-1960)

* poulieurs : fabricants de poulies



Outils de poulieurs

Source : <https://aieuxetfinesherbes.wordpress.com/2022/07/05/ancetres-dunkerquois-et-metiers-de-la-mer/>

1810: l'État essaie d'harmoniser ses projets et ses ressources. Les Arsenaux réussissent à exécuter près de 90 % du programme arrêté par le budget.

1949: Le Statut d'ouvrier change. Soumis jusque là à l'Inscription Maritime, régime datant de Colbert, les ouvriers dépendent désormais de la Caisse des Invalides de la Marine. En passant sous statut civil, ils deviennent "RÉGLEMENTÉS".

Un autre statut existait, celui des Ex-Immatriculés parce que "militaires". Ils bénéficieront d'un départ à la retraite bien avant l'âge légal.

Le nombre d'heures de travail est de 40 heures par semaine (1936) mais on travaille 48 heures et souvent 60 heures.

Le changement de statut va aussi s'effectuer. Les ouvriers ne sont plus assimilés aux militaires comme au temps de Colbert et de l'Inscription Maritime. Ces employés feront beaucoup d'envieux en pouvant partir très



Maquette reconstituant un chantier de construction navale à Lorient au XVII^e siècle sous Colbert. Musée de la Compagnie des Indes (Port-Louis - 56)

Cliché : Serge Lesur

jeunes en retraite avec une excellente pension. Pour ceux qui ne pouvaient prétendre à ce corps de métiers (nouveaux embauchés), ils sont devenus des Ouvriers réglementés avec des statuts spéciaux.

Plus tard, pour lisser les plans de charge, l'État créa une nouvelle branche ouvrière : les PRECAIRES. Ceux-ci étaient employés par un patron privé et loués à l'Arsenal pour le temps nécessaire d'un contrat. Il faudra attendre 1968 pour voir une intégration partielle.

Création des comités d'entreprises et autres organismes sociaux

Vers la même époque apparaissent les Comités d'Entreprise, puis les Mutuelles, puis le Régime spécial d'Ouvriers d'Etat, la Médecine du Travail et la Pension d'invalidité. Ils avaient aussi accès aux services sociaux de la Marine. Les ouvriers du "privé" considéraient les ouvriers de l'Arsenal comme des nantis.

1967: Décret relatif aux salaires des Techniciens à Statut Ouvrier : Catégories de TO à T6 bis et 8 échelons dans chaque catégorie.

1960 : Instruction 1746 M SA PO 175 : Redéfinition des statuts du personnel ouvrier des Arsenaux de la Marine à partir du Décret n° 49 10004 du 26 juillet 1949. Des arrêtés viendront compléter ce Décret de 1949. Les personnels ouvriers en service dans les Arsenaux de la Marine sont:

- ⇒ les apprentis de la marine
- ⇒ les ouvriers et ouvrières temporaires
- ⇒ les ouvriers et ouvrières réglementés
- ⇒ les ouvriers et ouvrières titulaires
- ⇒ les ouvriers de cadre spécial.

Sont exclus de ces catégories:

- les ouvriers en régie directe
- les ouvriers des colonies.

Le statut des ouvriers de l'État du ministère de la Défense est le fruit d'une évolution lente entamée au XVII^{ème} siècle afin de fidéliser la population ouvrière pour qu'elle demeure en nombre suffisant dans les arsenaux. En effet, cette époque voit le développement important et accéléré de la flotte de la Marine ayant pour conséquence le besoin d'une main d'œuvre à demeure et formée : l'État constitue une corporation ouvrière compétente et disponible, dont les qualifications sont encadrées et garanties par un statut protecteur. Cette définition des ouvriers de l'État est plus que jamais d'actualité.


Aujourd'hui, le statut devient une protection contre la précarité pour les salariés et un gage d'indépendance pour l'État. Il œuvre pour la stabilisation d'une industrie dont l'objet, la Défense de la Nation, ne doit, pour Force Ouvrière, faire l'objet d'aucune spéculation !




NOTES DE LECTURE



Références :

 **Un espoir à l'autre bout du monde**

Sarah LARK
Les éditions de l'Archipel, 320 pages, 2024.

 **Vallée du silicium**

Alain DAMASIO
Albertine/Éditions du Seuil, 319 pages, 2024

UN ESPOIR À L'AUTRE BOUT DU MONDE

de Sarah LARK

Une histoire originale et palpitante sur fond de seconde guerre mondiale.

La Nouvelle Zélande éloignée du conflit accueille des enfants polonais, réfugiés, victimes de la barbarie nazie comme de l'oppression soviétique.

Elle met en place une organisation de secours et d'insertion mais l'histoire nous plonge aussi dans la cohabitation toujours difficile entre le peuple maori dépossédé et les colons anglais.

Au-delà du récit romanesque elle nous fait découvrir la richesse et la sensibilité de la culture maori.

Un élan de générosité de la Nouvelle

Zélande mais qui contraste avec les vexations et les obstacles de toute nature rencontrés par le peuple autochtone.

Pourtant, des signes sont là qui autorisent l'espoir...



Lecture recommandée par Bernard Ribet

VALLÉE DU SILICIUM

de Alain DAMASIO

Au long de sept chroniques littéraires (reportages), l'auteur explore la *Silicon Valley* et ses mythes technologiques qui façonnent nos vies et accroissent nos dépendances au technocapitalisme : une véritable menace pour l'humanité. Alain Damasio interroge la prolifération des IA et leurs conséquences sur nos vies. Indifférence sociale, inégalités croissantes, réseaux enfermant chacun dans sa « bulle », neutralisation de toute confrontation à l'altérité sont décrits et analysés. On devine les vies étranges qui nous attendent. Glaçant.



À la suite, une nouvelle de science fiction (est-ce encore de la SF ou déjà la réalité ?) nous décrit une famille enfer-

mée dans une tour ultra-connectée, en proie à une catastrophe climatique. L'IA omniprésente efface les distinctions entre humains et machines.

Un ouvrage (mêlant reportages et fiction) illustrant parfaitement la thématique du dossier de ce numéro du Lien.

Lecture recommandée par Serge Lesur



Gratuité pour les adhérents
« Le Lien » N° 155
Juin 2026


Directeur de publication :
Christian GROLIER

Rédacteur en chef :
Olivier BOUIS

Secrétaire de rédaction :
Carine DORMY

C.P.P.A.P. en cours

VINCENT IMPRIMERIES
TOURS



Saisie des textes et maquette : Serge Lesur.

Sauf mention contraire les illustrations, livres de droit, proviennent du site Pixabay.com.

Le dessin de la page 5 est de notre camarade Laurence Didaux, reproduction interdite.



FONCTION PUBLIQUE

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS FORCE OUVRIÈRE (UFR-FO)

UFR - FO

46, Rue des Petites Écuries 75010 Paris

Téléphone : 01 44 83 65 55

Courriel : ufr@fo-fonctionnaires.fr

LE LIEN



À nos adhérents (es), à nos lecteurs (rices),

Porter nos revendications, vous informer, rompre la solitude et renouer la solidarité, en trois mots « maintenir le lien », tels sont les principaux objectifs de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière (UFR-FO). Telle est la raison d'être de ce journal.

C'est aussi dans cette optique également que nous avons créé la rubrique « Nos lecteurs nous écrivent ». Quels que soient vos questionnements, contactez-nous :

Par courrier : UFR-FO – 46, Rue des Petites Écuries – 75010 PARIS

Par courriel : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Nous vous répondrons, nous vous aiderons si nécessaire.

Vous avez envie de partager vos expériences, vous souhaitez nous informer et les camarades de l'UFR-FO, envoyez nous vos propositions d'articles à publier dans ce journal (mêmes adresses que ci-dessus).

Se tenir informés, informer nos amis, c'est soutenir l'action syndicale UFR-FO.

Pour que nous puissions vous contacter, vous répondre, vous informer rapidement, nous avons besoin de vos adresses mail* et numéros de téléphone*. Certains l'ont déjà fait : rejoignez-les.

En cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de courriel, n'oubliez pas de nous le signaler (au moyen de l'encadré ci-dessous).

Merci d'avance.

* La confidentialité des vos coordonnées est garantie

DONNEZ DE LA FORCE À L'UFR-FO, ENVOYEZ VOS MAILS POUR GARDER UN CONTACT RÉGULIER

CALENDRIER DES PERMANENCES AU SIÈGE DE LA FGF-FO

46, Rue des Petites Écuries
75010 Paris

E-mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Vous pouvez nous joindre les 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois pour les renseignements téléphoniques au 01 44 83 65 55 aux horaires suivants :

de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour répondre rapidement à vos questions ou pour être informé des problèmes d'actualité, donnez-nous votre adresse e-mail. Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à l'UFR-FO : 46, Rue des Petites Écuries 75010 PARIS pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune et du Lien à l'aide du bulletin ci-dessous, ou par mail : ufr-fo.fonctionnaires.fr – Tél : 01.44.83.65.55

Nom : Prénom :

Syndicat d'appartenance :

Ancienne adresse :

.....

Nouvelle adresse :

.....

Adresse mail :@.....

à le/...../20

(Signature)